



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

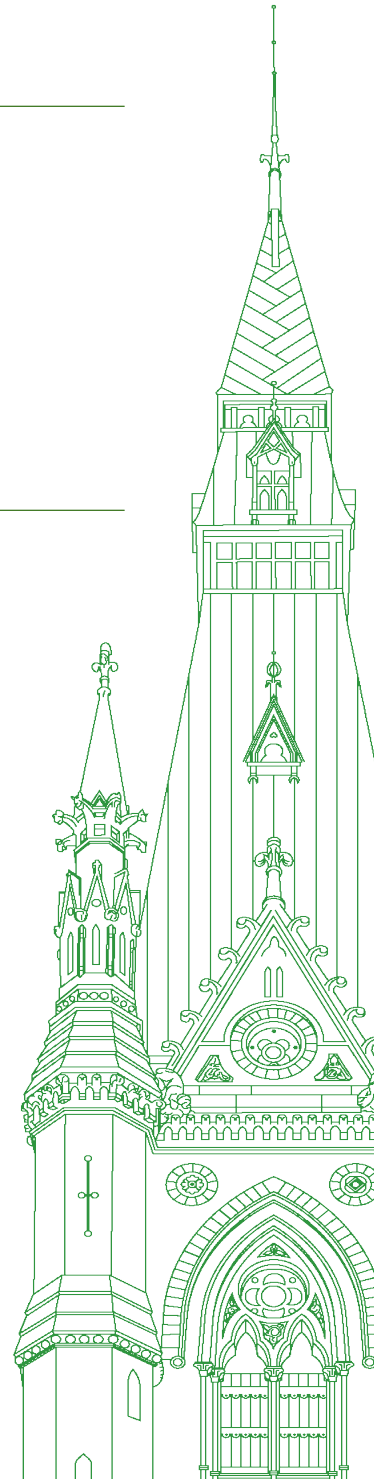
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 005

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 16 novembre 2020

Président : M. Scott Simms



Comité permanent du patrimoine canadien

Le lundi 16 novembre 2020

• (1205)

[Traduction]

Le président (M. Scott Simms (Coast of Bays—Central—Notre Dame, Lib.)): Nous reprenons.

Je vous remercie tous de votre présence. Il s'agit de notre première réunion sur le projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur les lettres de change, la Loi d'interprétation et le Code canadien du travail (Journée nationale de la vérité et de la réconciliation).

Je remercie nos invités d'être ici aujourd'hui. Nous aimerions remercier M. Romeo Saganash de sa présence. Nous accueillons également des représentants du Centre national pour la vérité et réconciliation: Mme Stephanie Scott, directrice intérimaire; et M. Stephen Kakfwi, membre du cercle de gouvernance. Et notre dernier témoin est Mme Phyllis Webstad, directrice exécutive de l'Orange Shirt Society et fondatrice de la Journée du chandail orange.

Normalement, chaque groupe dispose de cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire. Il y aura donc trois déclarations préliminaires. Par la suite, les députés vous poseront des questions tout au long de cette heure. Puisque nous avons commencé quelques minutes en retard, nous allons prolonger la réunion de quelques minutes.

C'est M. Saganash qui commence.

Je suis ravi de vous revoir. Vous disposez de cinq minutes. Nous avons hâte de vous entendre. Allez-y.

M. Romeo Saganash (à titre personnel): Merci, monsieur Simms. Je suis ravi de vous revoir. Je vais régler ma minuterie, car je ne veux pas dépasser les cinq minutes, comme d'habitude.

Tout d'abord, *meegwetch* au Comité de m'avoir gentiment invité à comparaître devant lui. Je tiens également à remercier le gouvernement d'avoir présenté le projet de loi C-5. Je pense que c'est une mesure législative importante pour l'avenir de ce pays. J'aimerais également exprimer ma profonde gratitude à mon ancienne collègue, Georgina Jolibois, qui a accompli un travail remarquable au sujet de ce projet de loi sur la réconciliation au pays.

Je sais que le projet de loi porte exclusivement sur la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et met en œuvre, je crois, l'appel à l'action 80, l'un des importants appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. N'oublions pas que 93 autres appels à l'action doivent être mis en œuvre dans ce pays si nous souhaitons faire avancer la réconciliation. Il est important de ne pas l'oublier.

Je crois comprendre que le gouvernement est également sur le point de présenter un projet de loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ce qui est très bien. C'est une chose qu'il promet depuis 2015. Il s'est fait longtemps at-

tendre, mais mieux vaut tard que jamais. J'attends avec impatience de voir ce projet de loi en particulier puisque j'en avais proposé un similaire il n'y a pas si longtemps, soit le projet de loi C-262, qui est finalement mort au *Feuilleton* au Sénat, après avoir été adopté par le Parlement.

Bien entendu, le projet de loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones donne suite aux appels à l'action 43 et 44; l'appel à l'action 44 porte sur le plan d'action qu'il est nécessaire d'élaborer pour la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies. Dans l'appel à l'action n° 43, on demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et aux administrations municipales d'adopter et de mettre en œuvre la déclaration. Nous attendons donc le projet de loi avec impatience.

N'oublions pas que dans les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, on mentionne la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones à 16 reprises. Non seulement les mesures législatives de ce pays doivent être conformes à la déclaration, mais les politiques et nos pratiques doivent l'être également.

Je vois que mon temps de parole s'écoule rapidement, mais je voulais faire deux ou trois observations. Entre autres, la réconciliation a été examinée par la Cour suprême du Canada en 2004 dans l'affaire de la nation haïda. La Cour a déclaré que la réconciliation n'est pas une fin en soi, mais un processus que nous devons suivre dans ce pays, en ajoutant que l'objectif ici — la réconciliation — est de concilier la souveraineté préexistante des peuples autochtones et la souveraineté proclamée de la Couronne. Je crois qu'il est important de ne pas oublier cette décision de la Cour suprême.

Si nous sommes vraiment tous solidaires, je pense que nous devons donner suite aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, de même qu'aux appels à la justice qui ont été lancés dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Je pense que c'est un point important.

Les droits des peuples autochtones sont des droits de la personne. Ne l'oublions pas. La décision que la Cour suprême a rendue en 2014 comprend un principe intéressant — *Tsilhqot'in* —, selon lequel la Cour reconnaît que les dispositions de la Charte dans la partie I de la Constitution et l'article 35 de la partie II de la Constitution sont « apparentées » — c'est l'expression utilisée — et limitent l'exercice des pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux. Il est important de s'en souvenir.

• (1210)

En terminant, je pense que les gens qui n'ont pas l'intention de défendre les droits fondamentaux des peuples autochtones disent toujours que nous devons faire preuve de patience, que ces choses sont trop compliquées et que cela va prendre du temps. Ce n'est toutefois pas le cas. Je ne vais vous donner qu'un exemple. Il a fallu un an pour négocier le premier traité moderne de ce pays, qui contient environ 500 pages. C'est le document le plus complexe, soit la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Les négociations ont duré un an.

Je vais en rester là, car mon temps est écoulé. Je hâte de répondre à vos questions, bien sûr.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, cher ami. Je vous en suis reconnaissant.

Nous passons maintenant aux représentants du Centre national pour la vérité et réconciliation.

Madame Scott, voulez-vous céder une partie de votre temps de parole? Voulez-vous commencer?

Mme Stephanie Scott (directrice intérimaire, Centre national pour la vérité et réconciliation): J'aimerais céder une partie de mon temps à M. Kakfwi, s'il vous plaît.

Le président: D'accord. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Stephanie Scott: Bonjour. Je m'appelle Stephanie Scott. Je suis la directrice intérimaire du Centre national pour la vérité et réconciliation. Je suis accompagnée de M. Stephen Kakfwi, qui est membre du cercle de gouvernance du Centre national.

Tout d'abord, je tiens à souligner que je me trouve sur les terres d'origine des Anishinabes, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et la patrie de la nation métisse.

Je voudrais remercier le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes de nous avoir invités à témoigner dans le cadre de son étude du projet de loi C-5.

J'aimerais également dire au départ que nous devons de la gratitude à Georgina Jolibois, qui a été la première à présenter un projet de loi sur la création d'une journée nationale de la vérité et de la réconciliation, soit le projet de loi C-369, en octobre 2017. Bien que le projet de loi C-369 est mort au Sénat, il a favorisé, de façon importante, le dialogue et la réflexion. Comme Mme Jolibois l'a dit, « [a]près 151 années de douleur et de souffrance infligées aux membres des Premières Nations, aux Métis et aux Inuits, il y aura maintenant une période consacrée à la réflexion et à la construction de liens afin de renforcer la société canadienne ».

Je ne pourrais pas être plus d'accord avec elle. J'ai passé cinq ans à la Commission de vérité et réconciliation et presque cinq ans au Centre national pour la vérité et réconciliation. En tant que responsable de la collecte des déclarations à la Commission, j'ai eu une occasion unique d'entendre directement des survivants parler de leur douleur et de leur souffrance. Ma mère biologique, qui est dans la soixantaine, dit qu'elle ne sera plus jamais la même à cause des politiques d'assimilation qui l'ont éloignée des gens qu'elle aimait et de ceux qui l'aimaient. Puisse-t-elle trouver la paix pendant qu'elle est encore en vie. Voilà ce qu'est la réconciliation, selon moi.

Mon collègue, Ry Moran, a comparu devant ce comité en 2018. À l'époque, il a parlé de l'examen de la Commission de vérité et réconciliation sur la place des pensionnats dans l'histoire de ce pays,

et il a déclaré que la Commission « a été forcée de conclure qu'aucune autre expression ne décrivait la réalité que celle de "génocide culturel" ».

En 2019, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a également conclu qu'il y a « une pratique sociale [...] raciale visant les peuples autochtones [qui est le résultat] des affirmations coloniales de souveraineté sur les territoires et les peuples autochtones, comme en témoignent la Loi sur les Indiens, la rafle des années 1960, les pensionnats indiens, les atteintes aux droits de la personne et aux droits des Autochtones.

Je suis moi aussi une survivante de la rafle des années 1960.

Le cadre juridique international relatif aux droits de la personne exige que le Canada répare les torts faits aux peuples autochtones, tels que ceux qui ont été décrits par la Commission et dans le cadre de l'enquête nationale. La réparation peut être individuelle ou collective et peut avoir des composantes tant matérielles que symboliques. Les éléments symboliques, comme la commémoration, sont des moyens puissants d'apporter du réconfort aux survivants et de faire connaître la vérité sur leurs expériences à la nation.

C'est pourquoi l'appel à l'action 80 de la Commission de vérité et réconciliation est si important. Les survivants et leurs familles et les autres personnes touchées par le système des pensionnats ont besoin d'une journée pour que les Canadiens aient conscience des violations des droits de la personne qu'ils ont subies, pendant qu'ils sont encore en vie. Il est temps d'agir maintenant.

En outre, nous pensons que le gouvernement doit également mettre en œuvre les appels à l'action 81 et 82 de la Commission, dans lesquels elle demande aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en collaboration avec les survivants, d'installer des monuments dans toutes les capitales du pays « pour honorer les survivants et tous les enfants qu'ont perdus les familles et les collectivités concernées ».

Les Canadiens doivent connaître la vérité et comprendre ce qui s'est passé afin de favoriser une véritable réconciliation et une véritable guérison. La commémoration et l'éducation sont essentielles pour comprendre l'histoire compliquée et difficile que les Canadiens autochtones et non autochtones ont en commun. Nous avons vu à maintes reprises quelle différence l'éducation peut faire sur le chemin que nous parcourons maintenant tous ensemble pour nous réconcilier avec le passé et créer un avenir radieux pour toutes les générations à venir.

J'aimerais maintenant céder la parole à M. Kakfwi.

• (1215)

M. Stephen Kakfwi (membre du cercle de gouvernance, Centre national pour la vérité et réconciliation): Merci. Bonjour.

Je me trouve sur le territoire d'origine des Dénés. Je suis membre du cercle de gouvernance du Centre national pour la vérité et réconciliation. J'ai eu la chance d'occuper de nombreux postes de dirigeants, dont ceux de premier ministre des Territoires du Nord-Ouest et de président de la nation dénée. Je suis également un survivant des pensionnats. Par-dessus tout, je suis un mari, un père et un grand-père.

Dans ma vie, je me concentre sur ce qui peut être accompli lorsque les gens travaillent ensemble, lorsque nous favorisons tous le dialogue et créons des liens basés sur la compréhension des expériences de vie de chacun et de ce que nous avons en commun en tant qu'être humain. J'oserais dire qu'un élément similaire est à l'origine de l'appel à l'action 80. Nous sommes tous unis, les Autochtones et tous les Canadiens, pour travailler afin de construire un Canada meilleur. La réconciliation n'est pas un problème autochtone. C'est un problème canadien.

Je tiens à dire que nous sommes très satisfaits de la date proposée du 30 septembre pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. En tant que survivant, j'ai toujours trouvé que septembre était un mois difficile, car c'est à ce moment que nous connaissons des périodes de vide et de solitude. C'est parce qu'il est lié à la saison durant laquelle nous avons été arrachés de force à nos familles et à notre communauté et amenés dans les pensionnats.

Actuellement, le 30 septembre est la Journée du chandail orange. Comme vous le savez tous, cette journée a été lancée par Phyllis Webstad. Sa grand-mère lui avait donné un chandail orange le premier jour de son séjour en pensionnat, mais il lui a été retiré à son arrivée. Je considère que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation s'appuie sur la vérité, la réconciliation et la guérison, comme l'a établi la Journée du chandail orange.

Cette journée nationale ne devrait pas être considérée comme un jour férié. Elle doit plutôt être considérée comme une journée de commémoration, comme le jour du Souvenir. Il devrait s'agir d'une journée où l'on se souvient des élèves qui ont été dans les pensionnats, de ceux qui ont survécu et de ceux qui n'ont pas survécu. Tout comme, le jour du Souvenir, nous aimons nous souvenir des personnes qui ont servi pendant les guerres, il est important d'avoir un jour pour nous rappeler et honorer les survivants, pour terminer le mois d'une manière qui transforme notre énergie négative du début du mois en un événement qui guérit, un événement qui honore l'histoire des survivants ainsi que les réalisations qu'ils ont accomplies et les contributions qu'ils ont fournies malgré leurs épreuves.

Mme Scott a parlé des appels à l'action 81 et 82 de la Commission de vérité et réconciliation, dans lesquels on demande l'installation de monuments à Ottawa et dans d'autres capitales du pays. Ils sont extrêmement importants puisqu'ils permettraient au premier ministre, aux dirigeants autochtones, aux survivants, aux anciens, de même qu'à d'autres gens au pays de tenir des cérémonies commémoratives. Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de continuer à essayer de créer ces monuments importants.

En terminant, j'aimerais souligner que la commémoration, comme demandée dans les appels à l'action 80, 81 et 82 de la Commission, de même que les nombreux appels à l'action sur l'éducation, peut nous aider à forger un nouveau partenariat pour l'avenir. La création de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation est une initiative très importante. Je suis ravi d'avoir l'occasion de faire entendre la voix des survivants pour appuyer les travaux importants du Comité.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Kakfwi.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de Phyllis Webstad. Eh bien, nous avons la chance de l'avoir parmi nous aujourd'hui.

C'est maintenant au tour de Mme Webstad, qui dispose de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire. Bien entendu, elle représente l'Orange Shirt Society.

Merci de votre présence. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Phyllis Webstad (directrice exécutive, Fondatrice de Orange Shirt Day, Orange Shirt Society): *Weyt-kp.* Bonjour à tous.

Je m'appelle Phyllis Webstad. Je suis membre de la Première Nation Stswecem'c Xgat'tem de Canoe Creek et Dog Creek. Je me joins à vous à partir de Secwepemculecw, la terre de la nation de Shuswap, à Williams Lake, en Colombie-Britannique. Canoe Creek et Dog Creek se situent à environ une heure et demie au sud-ouest de Williams Lake.

Kukstemc. Je vous remercie de m'inviter à parler du projet de loi C-5 et de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Je suis une survivante de troisième génération des pensionnats indiens, et j'ai fréquenté le pensionnat indien St. Joseph, aussi appelé « la Mission », près de Williams Lake. Ma grand-mère a fréquenté l'établissement pendant 10 ans, tout comme ses 10 enfants. Ma mère y est restée pendant 10 ans et moi, un an. Mon fils fréquentait le dernier pensionnat opérationnel de Saskatchewan lorsqu'il a fermé ses portes en 1996.

J'ai habité dans la réserve de Dog Creek avec ma grand-mère jusqu'à mes 10 ans; j'ai ensuite habité avec ma tante lorsqu'elle a terminé l'université. Lorsque j'ai eu six ans en 1973, ma grand-mère m'a emmenée en ville pour m'acheter des vêtements à porter pour le premier jour d'école à la Mission. J'ai choisi un beau chandail orange brillant. Sa couleur éclatante représentait mon excitation à l'idée de commencer l'école. Lorsque j'y suis arrivée, on m'a enlevé mon chandail et je ne l'ai plus jamais porté.

C'est cette histoire de la perte de mon chandail orange acheté par ma grand-mère qui a fait le tour du Canada et qui a même dépassé nos frontières.

La Journée du chandail orange est née à la suite d'un événement de la Commission de vérité et de réconciliation qui s'est tenu à Williams Lake, en Colombie-Britannique, en mai 2013. Elle s'inspire des propos tenus par le commissaire en chef, le juge Sinclair, qui avait demandé aux Canadiens de poursuivre la conversation au-delà de la Commission. Notre thème était « Souvenir, rétablissement et réconciliation ». Nos Premières Nations, le gouvernement local, les écoles et la GRC s'étaient tous réunis pour entendre la vérité de la bouche des survivants des pensionnats indiens. J'ai participé à l'organisation de l'événement de la Commission et c'est là que j'ai raconté l'histoire de mon chandail orange pour la première fois. Nous avons choisi le mois de septembre, parce que c'est à cette période de l'année que les enfants étaient retirés de chez eux. Nous avons choisi la date du 30 septembre pour donner le temps aux enseignants et aux élèves de s'installer, d'enseigner et d'apprendre, et de planifier un événement.

Lors de l'événement de la Commission à Vancouver, à la mi-septembre 2013, avant la première Journée du chandail orange, j'ai entendu un aîné dire que le mois de septembre était le mois des pleurs. J'ai su que nous avons choisi la bonne journée. La Journée du chandail orange du 30 septembre vise à sensibiliser la population à l'égard de l'histoire des pensionnats indiens et de l'impact qu'ils ont eu sur plusieurs générations. C'est une journée pour honorer les survivants des pensionnats et leur famille, et pour se souvenir de ceux qui n'en sont pas sortis.

Ce qu'on oublie est souvent répété. La Journée du chandail orange donne aux Canadiens l'occasion d'apprendre et d'enseigner la vraie histoire. Cette journée vise à reconnaître que ce qui nous est arrivé lorsque nous étions enfants était terrible, et à nous assurer que cela n'arrive plus jamais. Notre slogan, « Chaque enfant compte », est inspiré de mon histoire. Lorsque je l'ai racontée pour la première fois, j'ai invoqué l'impression que j'avais que personne ne se souciait de moi et que je ne comptais pas.

Les survivants des pensionnats étaient des enfants lorsqu'ils ont fréquenté ces écoles. Ces 150 000 enfants comptaient. Tous les enfants comptent, que ce soit dans le passé, le présent ou le futur.

J'ai publié deux livres pour raconter mon histoire, et je travaille au troisième. Le premier s'intitule *L'histoire du chandail orange* et est offert en anglais, en français et en shuswap pour les élèves à partir de la maternelle. Nous offrons aussi une affiche et un programme.

Le deuxième livre s'intitule *Le chandail orange de Phyllis*. Bon nombre des illustrations sont les mêmes, mais nous avons retiré les parties qui traitaient des religieuses et des pleurs. Le livre raconte la même histoire, mais sous forme de comptine, et est destiné aux enfants de quatre à six ans. Il est offert en anglais et en français.

Je travaille actuellement à un troisième livre, intitulé *Beyond the Orange Shirt Story*, pour les élèves de la cinquième année et plus, qui approfondira mon histoire et de celle de ma famille.

• (1220)

L'Orange Shirt Society a été constituée en société en juillet 2015 et a ouvert un bureau à Williams Lake en avril 2019. En tant que directrice générale, j'ai été la première employée de la société.

L'Orange Shirt Society vise trois objectifs: favoriser la réconciliation avec les pensionnats indiens; sensibiliser la population à l'égard des conséquences individuelles, familiales et communautaires des pensionnats indiens sur plusieurs générations par l'entremise de diverses activités; et faire comprendre à la population que chaque enfant compte.

L'adresse de notre site Web est www.orangeshirtday.org. Nous publions des ressources pédagogiques provenant de partout au Canada et nous en ajoutons de façon continue, au fil de leur élaboration.

J'ai constaté que la discussion à la Chambre des communes portait surtout sur le besoin d'éduquer les Canadiens au sujet de l'histoire des pensionnats au Canada. Je crois qu'un jour férié, une journée nationale de la vérité et de la réconciliation, nous permettrait d'atteindre cet objectif. Je recommande au gouvernement fédéral d'élaborer un programme pour aider les enseignants à préparer les élèves à ce jour férié et à leur raconter l'histoire derrière cet événement.

L'été dernier, l'Orange Shirt Society a publié un livre intitulé *Orange Shirt Day*. C'est un manuel scolaire destiné aux élèves de la cinquième année et plus, et aux adultes. Je propose de distribuer le livre aux écoles et aux enfants du pays. Il est évident, étant donné le racisme qui perdure au Canada, que l'éducation et la commémoration sont toujours nécessaires.

Pour terminer, le 30 septembre 2021 marquera la huitième Journée du chandail orange et, je l'espère, la première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Lorsque je vois des gens avec un

chandail ou une épingle orange, je me dis qu'on rend un peu justice aux survivants. Un jour, nous ne serons plus là.

Honorables membres du Comité, *kukstenc*. Je vous remercie pour votre temps.

• (1225)

Le président: Madame Webstad, vous ne devriez pas être nerveuse: votre présentation était extraordinaire. Merci beaucoup.

Pouvez-vous nous redonner l'adresse de votre site Web où l'on peut obtenir des renseignements sur le livre?

Mme Phyllis Webstad: C'est www.orangeshirtday.org.

Le président: Merci. Je vais la répéter lorsque la réunion s'achèvera.

Nous allons maintenant passer aux questions et réponses, qui sont ouvertes à tous les témoins. Je rappelle à mes collègues de nommer la personne à qui ils posent une question, puisque nous procédons à distance.

De plus, mesdames et messieurs les témoins, si vous souhaitez prendre part à la conversation, je vous invite à lever la main devant la caméra de sorte que la personne qui pose la question puisse vous voir.

Dans l'intervalle, nous allons commencer notre première série de questions de six minutes.

Monsieur Waugh, vous avez la parole.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins: madame Scott, monsieur Kakfwi, monsieur Saganash — je suis heureux de vous revoir — et bien sûr madame Webstad.

Madame Webstad, j'ai eu l'honneur d'être à la Chambre des communes cette année. Seul un nombre restreint de députés s'y trouvent en raison des restrictions associées à la COVID-19, mais j'étais à la Chambre ce jour-là en septembre et j'ai fièrement porté l'orange. J'ai lu quelques-uns de vos livres, et je tiens à vous féliciter. Je suis un député de la Saskatchewan. Nous ne devons pas oublier — et vous en avez parlé — qu'il y avait encore des pensionnats dans la province il y a moins de 25 ans, en 1996. Ce n'est pas il y a 50 ou 60 ans; c'est encore frais dans la mémoire de nombreux Autochtones de la province, et je veux vous remercier d'avoir soulevé ce point.

Lorsque je siégeais au comité sur les autochtones, la vérité et la réconciliation... Nous devrions tous avoir ce livre. Vous avez parlé des appels à l'action 80, 81 et 82; nous pourrions aborder la question et je serais d'accord avec la majorité d'entre eux. Je tenais simplement à vous remercier d'avoir parlé des 94 appels à l'action. Nous étudions aujourd'hui le numéro 80.

Pour vous mettre en contexte, je suis un ancien commissaire de conseil scolaire de Saskatoon, en Saskatchewan. J'ai ensuite été élu à la section urbaine de l'association des conseils scolaires de la Saskatchewan. Nous avons beaucoup travaillé de 2006 à 2015, et l'association continue son travail d'enseignement sur les pensionnats.

Ma question s'adresse à Mme Scott et à M. Kakfwi.

Je suis frustré. Lorsque je suis devenu député à Ottawa en 2015-2016, il n'y avait aucun ministre de l'Éducation, alors que le gouvernement fédéral donne des millions de dollars aux écoles dans les réserves fédérales. Les conseils scolaires de la Saskatchewan — et ceux de chaque province, j'en suis certain — élaborent des programmes, mais nous ne touchons pas les réserves sous responsabilité fédérale. Il n'y a pas de lien. Nous faisons un bon travail en Saskatchewan, pour les régions urbaines et rurales, mais nous n'entretenons tout simplement pas de lien avec les pensionnats dans les réserves au sujet de ce qu'ils enseignent.

Est-ce que l'un d'entre vous pourrait nous en parler? C'est la responsabilité du gouvernement fédéral, mais les administrateurs des conseils scolaires provinciaux n'ont jamais voulu aborder la question. Nous devons le faire.

Madame Scott, pourriez-vous nous en parler? J'ai visité votre centre national à Winnipeg.

• (1230)

Mme Stephanie Scott: Merci.

Je tiens à souligner que l'enseignement doit se faire en classe. Le 30 septembre, grâce au soutien généreux du Canada et de ses partenaires, Phyllis Webstad a pu se joindre à nous. Nous avons organisé un événement intitulé: « Chaque enfant compte: la réconciliation par l'entremise de l'éducation ». Nous avons offert 90 minutes de contenu visuel pédagogique sur les systèmes de pensionnats, présenté des films sur la culture autochtone et raconté des expériences de vie, principalement du point de vue des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Près de 10 000 enseignants et environ 500 000 étudiants ont participé à l'événement, qui s'est tenu dans l'ensemble du Canada. Nous avons souligné la Journée du chandail orange, et des millions d'autres Canadiens ont pu voir le contenu en ligne, de même que sa diffusion sur les ondes de CBC et d'APTN.

Nous publions aussi des documents pédagogiques sur la réconciliation avec l'histoire du Canada, destinés aux professeurs de la cinquième à la 12^e année. Nous pensions que 50 000 exemplaires allaient suffire, mais cela n'a pas été le cas. La réponse a été incroyable, tout comme la demande de documents imprimés. En tout, nous avons livré 160 000 exemplaires aux élèves, aux familles et aux enseignants des écoles de tout le pays, y compris dans les collectivités des Premières Nations. Les documents ont aussi été téléchargés par milliers en ligne. À mon avis, c'est la preuve que les gens ont envie d'en savoir plus sur les pensionnats et sur la vérité et la réconciliation, et qu'ils ont besoin de documents pédagogiques dans tous les formats.

Le 30 septembre est une journée où les familles peuvent souligner le passé et se réunir dans certains lieux ou devant des monuments pour en apprendre davantage au sujet de la vraie histoire du Canada. Nous avons travaillé en collaboration avec notre partenaire, le Centre de ressources éducationnelles des Premières Nations du Manitoba, qui travaille dans les réserves. Il a travaillé avec nous tout au long du processus, et nous sommes très reconnaissants à l'égard du gouvernement pour l'aide qu'il nous a apportée en vue de l'organisation de cet événement, qui a été un franc succès et qui est si important. Mme Webstad a pris la parole et nous avons enseigné notre histoire à près d'un demi-million d'élèves dans l'ensemble du pays.

Les besoins se font sentir dans les communautés urbaines comme dans les collectivités des Premières Nations. C'est incroyable que notre peuple puisse partager son histoire et la raconter de son point de vue, afin de changer les choses au pays.

M. Kevin Waugh: Merci.

Je suis heureux de vous entendre parler...

Allez-y, monsieur Kakfwi.

M. Stephen Kakfwi: Est-ce que je peux ajouter quelque chose, rapidement?

Ici, dans les Territoires du Nord-Ouest, il n'y a que les écoles publiques. Nous n'avons pas de réserves. Ce qui est bon pour les Canadiens issus de la colonisation doit aussi l'être pour les Inuvialuit, les Métis et les Dénés.

Il y a quelques années, nous avons décidé de rendre obligatoire un cours sur les études nordiques pour les élèves du secondaire, en vue d'obtenir leur diplôme. Bien sûr, ce cours aborde la géographie et les divers peuples des Territoires du Nord-Ouest. Il y a eu de vives protestations, mais nous n'avons pas lâché prise, et nous en sommes fiers: aujourd'hui, de nombreuses personnes peuvent dire qu'elles savent qui sont les Inuvialuit parce qu'elles ont suivi ce cours... surtout les personnes qui ont grandi à Yellowknife et qui n'ont jamais eu la chance de traverser les frontières de la ville pour se rendre dans une communauté des Inuvialuit, des Gwich'in, des Sauteaux, des Tliches ou du Dehcho.

Ensuite, nous avons ajouté l'histoire et l'héritage des pensionnats. Ce cours sera aussi obligatoire. Les élèves peuvent le suivre en 10^e, 11^e ou 12^e année, mais il est obligatoire. Nous présentons d'abord les peuples autochtones, puis nous enseignons aux élèves ce qui leur est arrivé.

Le programme fonctionne très bien pour nous, et tout le monde l'appuie. Les gens ont réalisé que les enfants, les élèves du secondaire et les étudiants universitaires qui quittent le Nord pour aller à l'Université Dalhousie, l'Université McGill et les autres universités du pays revenaient ici et étaient très fiers de pouvoir dire qu'ils venaient de Yellowknife, et qu'ils connaissaient les Inuvialuit, les Gwich'in et les Tliches.

Nous éprouvons une grande fierté parce qu'il y a encore des gens... Un membre de l'Assemblée législative élu il y a quelques années avait admis n'avoir jamais mis les pieds en dehors des frontières de Yellowknife. Il n'avait jamais visité d'autres communautés et pourtant, on venait de lui donner le pouvoir de voter des lois, d'affecter des budgets et d'octroyer des fonds à 33 autres collectivités qu'il ne connaissait absolument pas. C'était donc...

• (1235)

Le président: Merci, monsieur Kakfwi. Je suis désolé de vous interrompre. Je dois passer au prochain intervenant. Nous n'avons plus de temps pour cette question.

La parole est maintenant à M. Louis.

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame Scott, monsieur Kakfwi, monsieur Saganash et madame Webstad, je tiens à vous remercier. Vous pouvez l'entendre dans ma voix: je pense que je suis nerveux aussi. C'est très émouvant pour moi. Je me joins à vous ici dans ma circonscription de Kitchener—Conestoga, sur le territoire traditionnel des peuples Anishinabe, Haudenosaunee et Neutres. Je suis honoré d'être ici aujourd'hui.

Je viens d'être élu; cela fait seulement un an. Je faisais de mon mieux pour joindre les élèves de différentes écoles, du secondaire au primaire. Lorsque la pandémie a frappé, nous avons été obligés d'arrêter nos visites. Parmi les choses que j'ai faites, c'est l'une de celles qui me tiennent le plus à cœur. Il n'y a pas si longtemps, à l'automne, une école a communiqué avec moi. C'était absolument incroyable. L'école publique Forest Glen à Wilmot a fait appel à moi. Les élèves de Mme Teske, M. Rumble et Mme Kleinschuck m'ont demandé si, en tant qu'élu, je connaissais la Journée du chandail orange. Est-ce que je savais ce que c'était? Ils m'ont demandé comment ils pouvaient aider à changer les choses.

J'étais honoré. J'ai participé à une réunion virtuelle avec trois élèves de septième année. Je les ai remerciés d'avoir pris l'initiative de communiquer avec leur représentant élu. J'ai dit que je verrais ce que je peux faire. Je n'aurais jamais imaginé, même dans mes rêves les plus fous, que je parlerais à Mme Webstad elle-même.

Si je peux vous poser la question, madame Webstad, quel message puis-je transmettre aux élèves qui ont pris le temps de tendre la main? J'espère que beaucoup d'autres l'ont fait partout au pays, surtout si l'éducation peut nous aider à sensibiliser les gens. Nous pouvons commencer par ces jeunes générations, qui sont naturellement enclines à tendre la main et à venir en aide aux gens.

Quel message pouvez-vous transmettre à ces jeunes élèves qui ont pris le temps et qui étaient capables de communiquer avec leurs élus pour leur demander comment ils pouvaient contribuer à changer les choses?

Mme Phyllis Webstad: Cela dépend de l'âge et du niveau scolaire des enfants. Mes présentations sont différentes selon la tranche d'âge, mais je remercie toujours les jeunes de se préoccuper de ce qui nous est arrivé, d'apprendre l'histoire et d'avoir de l'empathie pour nos expériences. Les enfants sont étonnants. Ils comprennent bien plus qu'on pourrait l'imaginer. À cet âge — je parle des plus jeunes —, ils sont juste fâchés que quelqu'un ait pris mon chandail. Comment osent-ils prendre mon chandail? Ils sont empathiques.

En vieillissant, rendus au secondaire... Comme quelqu'un l'a déjà dit, ce n'est pas arrivé il y a 100 ans, et les survivants ne sont pas tous morts et disparus. Nous sommes toujours là. Dans les assemblées scolaires auxquelles j'ai participé l'année dernière lors de ma tournée à travers le Canada, payée par Patrimoine canadien, on me présentait comme « la vraie Phyllis Webstad » pour qu'ils sachent que c'est de l'histoire récente et que les survivants sont toujours là, et pour les encourager à apprendre à connaître le territoire sur lequel ils se trouvent et à demander aux survivants de la région, s'il y en a, et à leurs familles, s'ils acceptent de parler de leur expérience. Il y a des impacts intergénérationnels.

Je vous remercie de la question.

M. Tim Louis: Je vais leur transmettre ces suggestions.

Dans le cas de l'école Forest Glen, il s'agissait d'élèves de septième année, dans trois salles de classe virtuelles. Je dois dire que c'était l'une des discussions les plus réfléchies que j'ai jamais eues. Je pense qu'une journée nationale comme celle-ci renforcera réelle-

ment la nécessité d'apporter ces changements et d'aller de l'avant. J'en suis très reconnaissant.

J'ai le temps pour une autre petite question, peut-être, pour Mme Scott.

Nous avons mentionné l'équilibre entre la célébration de la culture à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation et le Jour de deuil national. Vous voulez reconnaître le passé, tout en ayant le regard tourné vers l'avenir. Quels enseignements pouvez-vous nous donner concernant cet équilibre? Comment pouvons-nous trouver cet équilibre?

• (1240)

Mme Stephanie Scott: La Commission de vérité et réconciliation a terminé ses travaux il y a presque cinq ans, je pense, et il reste encore beaucoup de travail à faire en vue de la réconciliation et beaucoup d'appels à l'action restent à compléter.

Quand je parle d'équilibre... je pense que ma belle-mère a aussi été emmenée dans un pensionnat pour la première fois à l'âge de sept ans. Elle souhaite l'instauration d'une journée consacrée en hommage à la résilience des élèves et de leurs familles. Elle a transformé une mauvaise situation — le fait d'avoir été dans un pensionnat — en quelque chose de positif. Elle a récemment terminé son doctorat; elle est septuagénaire. J'ai beaucoup de respect pour elle. Elle a repris son pouvoir. Elle veut que tous les Canadiens sachent que les politiques d'assimilation ne l'ont pas tuée, et elle en parle souvent.

En tant que survivante intergénérationnelle, je considère cette journée comme une occasion, pour mes enfants et petits-enfants, de faire une offrande de tabac, de prier et de se souvenir de tous les survivants et de tous les parents qui ont été laissés derrière. Nous ne devons jamais oublier les milliers d'enfants qui sont morts ou qui ne sont jamais revenus des pensionnats. Pendant la CVR, de nombreux survivants et parents d'anciens élèves ont parlé des enfants qui sont partis pour l'école et qui ne sont jamais rentrés à la maison. Il est inconcevable que certains parents — dont certains sont maintenant dans le monde des esprits — ignorent où leurs enfants sont enterrés, parfois à des milliers de kilomètres de chez eux.

Le CNVR continuera de découvrir la vérité sur le sort des enfants des pensionnats indiens grâce à l'examen exhaustif des dossiers des pensionnats indiens que nous conservons dans les archives. Je pense qu'il est important que nous ayons des lieux de rassemblement où nous réunir en souvenir à ceux qui nous ont précédés afin de leur rendre hommage, et pour que les générations futures puissent apprendre.

M. Tim Louis: Merci beaucoup.

J'aimerais poser d'autres questions, mais je veux laisser du temps à d'autres.

Je veux seulement ajouter quelque chose, rapidement.

Monsieur Saganash, j'aimerais avoir le temps de vous parler. Je n'étais pas à la Chambre des communes, mais quand je vous ai entendu parler, ce fut l'un des moments les plus émouvants de ma vie. Je vous remercie donc de ce discours. Je vous en suis reconnaissant.

Le président: Merci, monsieur Louis.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

M. Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux remercier les témoins qui sont avec nous aujourd'hui.

Comme le disait M. Louis tantôt, l'occasion est quand même assez émouvante, très importante et symbolique. C'est le sens de ma première question, que je pose à M. Saganash.

Avez-vous l'impression qu'on fait assez « facilement » des petits pas symboliques concernant la question autochtone? Qu'est-ce qui fait que les gouvernements successifs ont autant de difficulté à faire des gestes significatifs sans que ce soit aussi compliqué?

M. Romeo Saganash: C'est une très bonne question, à laquelle je réfléchis depuis 40 ans. Il y a en effet 40 ans que je roule ma bosse dans ce domaine et que je traite de ces questions.

L'une de nos plus grandes difficultés est que nous voulons tous les mêmes choses, c'est-à-dire le territoire et les ressources. Je veux protéger mon territoire et mes ressources, mais d'autres veulent se les approprier. C'est la difficulté à laquelle nous faisons face dans ce pays. Ce n'est pas sans raison que nos défis se perpétuent au Canada, que ce soit à Caledonia, à Kanesatake, chez les Wet'suwet'en, chez les Micmacs, dans la communauté anishinabée dans la réserve faunique La Vérendrye, au Québec, chez les Atikamekw ou chez les Innus. Soit dit en passant, les Atikamekw et les Innus sont en « négociation » depuis presque 40 ans. Depuis 1982, ces derniers négocient avec les deux paliers de gouvernement, c'est-à-dire le provincial et le fédéral, mais rien n'est réglé aujourd'hui. Pendant tout ce temps, le développement se poursuit sur leur territoire. Moi, j'appelle cela de la mauvaise foi.

Les défis auxquels nous faisons face sont très grands, et d'autres défis vont survenir en raison des situations critiques que nous observons partout au pays. Martin Luther King disait:

[Traduction]

« Il vient un temps où la coupe de l'endurance déborde. »

[Français]

Autrement dit, notre patience a, elle aussi, des limites. Les jeunes de la nouvelle génération sont plus au fait de leurs droits fondamentaux dans ce pays, ils sont plus instruits, et je crains qu'ils ne soient pas aussi patients que nous. Ils ne sont certainement pas aussi patients que moi, après 40 ans.

• (1245)

M. Martin Champoux: Je vous remercie.

Je vois que le thème de l'éducation et de l'enseignement de l'histoire, notamment celle des pensionnats, va jouer un rôle important.

Je vais maintenant m'adresser à M. Kakfwi.

Vous avez parlé tout à l'heure du 30 septembre, qui ne devrait pas être un jour férié, mais un jour réservé aux hommages. Cette journée sera certainement utilisée à bon escient, mais j'aimerais savoir ce qu'on fera pour honorer les survivants des pensionnats et pour sensibiliser non seulement les jeunes Autochtones, mais également l'ensemble de la population. Au-delà de l'instauration de cette journée elle-même, que fera-t-on de significatif au cours de celle-ci?

[Traduction]

M. Stephen Kakfwi: Merci.

Ces termes sont quelque peu juridiques, je suppose. Si une définition juridique de « jour férié » renvoie à une journée réservée au Canada pour faire quelque chose de spécial, alors nous devons conserver « jour férié ». Pour être direct, je n'aime pas la connotation du terme. Cela devrait être une journée commémorative, une journée pour rendre hommage, une journée pour se souvenir, pas une journée pour rester à la maison bien installé dans un fauteuil à regarder la télé. C'est ce que je voulais dire.

L'idée du 30 septembre devrait être abandonnée si, en raison d'un terme juridique, un terme parlementaire, elle devenait un jour férié comme un autre et qu'on devait en rester là. Je dis simplement que je ne veux pas que les gens pensent: « Nous avons un autre jour férié. C'est génial! ».

[Français]

M. Martin Champoux: Merci.

Madame Webstad, je ne pourrais pas terminer cette courte période de questions sans vous remercier de tout ce que vous avez fait dans le cadre de ces démarches.

Vous avez dit tout à l'heure une chose que je trouve très importante, à savoir que si votre histoire n'était pas enseignée ni transmise, elle risquait de se reproduire. C'est tout à fait vrai.

Vous avez déjà des outils en main pour faire connaître l'histoire des pensionnats, et j'espère que vous allez les utiliser pour en faire une diffusion massive. Comme je le disais tantôt, je vous invite à vous assurer que cette éducation sera offerte non seulement aux jeunes Autochtones, mais également à l'ensemble des jeunes Canadiens et Québécois, qui ont bien besoin de connaître l'histoire des pensionnats ainsi que l'histoire autochtone en général.

En fait, je n'ai pas vraiment de question à vous poser. Je veux simplement vous remercier et vous dire que, si jamais vous avez de la difficulté à communiquer avec les ministères de l'Éducation des provinces pour faire passer votre message, vous pourrez compter sur nous. Nous serons certainement présents, avec une main tendue, pour vous aider.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Champoux.

Nous passons maintenant à Mme McPherson, pour six minutes, s'il vous plaît.

Mme Heather McPherson (Edmonton Strathcona, NPD): Merci, monsieur le président.

Je voudrais aussi faire écho à mes collègues et remercier tous nos invités qui sont avec nous aujourd'hui. C'est un grand honneur.

Il est incroyable d'entendre Mme Webstad se dire nerveuse et mal à l'aise de faire une présentation. C'est un grand honneur de vous avoir parmi nous, madame Webstad. Merci beaucoup d'avoir partagé votre expérience avec nous.

J'ai quelques questions à vous poser, mais je pense que je vais d'abord poser une question à M. Saganash, qui est lui aussi un survivant des pensionnats.

Mon intervention va dans le même sens que les propos de mon collègue, M. Champoux. Bien que j'estime que la journée de la réconciliation est une étape essentielle, la mesure législative me semble relativement simple. J'aimerais savoir quels sont, de votre point de vue, les appels à l'action auxquels vous souhaitez que nous consacrons un peu plus d'efforts et de temps.

Vous avez parlé des 16 appels à l'action de la DNUDPA. Vous pourriez parler des prochains points, parmi ces 94 appels, auxquels vous aimeriez vraiment voir le gouvernement passer à l'action.

• (1250)

M. Romeo Saganash: Je vous remercie de cette question, madame McPherson. Je pense que c'est une question importante.

Outre ce que nous essayons de faire avec cette mesure législative, le projet de loi C-5, l'autre élément qui fait toujours défaut, à mon avis, est une mesure législative relative à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones visant la mise en œuvre des appels à l'action 43 et 44 en particulier.

Le projet de loi C-262, qui est mort au *Feuilleton* au Sénat, comme je l'ai mentionné, était peut-être la plus importante mesure législative que le Parlement du Canada ait examinée jusqu'à maintenant. Je pense que nous devons redoubler d'efforts pour adopter une mesure législative visant la mise en œuvre de ces appels à l'action, en particulier les appels 43 et 44.

Les Nations unies considèrent les droits des peuples autochtones comme des droits de la personne depuis trois décennies. Je me souviens que lors du vote sur le projet de loi C-262, au cours de la législature précédente, il se trouvait toujours dans cette législature des députés pour s'opposer au projet de loi C-262, ce qui revenait à s'opposer aux droits de la personne très fondamentaux des premiers peuples de ce pays. Je m'en souviens encore, et je ne comprends pas comment il est encore possible, en 2020, dans l'un des pays les plus riches du monde, que des députés votent contre les droits de la personne. Cela me dépasse.

Je pense que ce projet de loi doit être adopté au cours de la législature actuelle. Je sais que les temps sont difficiles en ce moment, mais si nous voulons avancer sur la voie de la réconciliation, je pense que l'adoption et la mise en œuvre intégrale de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones constitueront un énorme pas en avant.

La Colombie-Britannique l'a fait, et le ciel ne lui est pas tombé sur la tête. Je pense que c'est la voie que nous devons choisir, à l'avenir.

Mme Heather McPherson: Merci beaucoup.

Notre incapacité d'adopter cette mesure législative encore à ce jour entache considérablement la réputation du pays. Je vous remercie, et Mme Jolibois aussi, bien sûr, pour tout le travail que vous avez accompli à cet égard.

Je suis mère et le 30 septembre, mes enfants et moi portons nos chandails orange. Je suis aussi enseignante de formation. Je suis donc très intéressée par certains des commentaires que j'ai entendus jusqu'à maintenant au sujet des façons de veiller à ce que les élèves sachent que cela fait partie de nos programmes, de nos cours.

Je pourrais d'abord poser la question suivante à Mme Webstad.

Je voulais montrer un livre que j'ai lu et que j'ai lu en classe, intitulé *Stolen Words*, qui est aussi partiellement écrit en cri. Selon

vous, sachant à quel point cela est important et sachant qu'il existe des ressources que nous pouvons mettre en œuvre partout au pays et que cette journée représente une occasion pour le faire, comment pouvons-nous composer avec le fait que le programme d'enseignement est de la compétence des provinces, et que les provinces n'auront pas toutes le même degré d'ouverture à cet égard?

Madame Webstad, avez-vous des commentaires à ce sujet? Je vais peut-être demander à Mme Scott de répondre à la question aussi.

Mme Phyllis Webstad: Depuis 2013, l'année de la première Journée du chandail orange, j'ai remarqué que la situation s'améliore, et elle continuera de s'améliorer. J'entends par là que les enseignants sont plus sensibilisés.

En 2013, et surtout en 2014, je recevais des courriels d'enseignants de partout au pays. Ils me demandaient comment enseigner cela, quoi faire, où aller, quelles ressources étaient nécessaires, ce qu'ils devaient savoir. Ils craignaient de mal faire les choses. Je n'avais aucune réponse à leur donner.

Dans mes dossiers, j'ai une trousse destinée aux enseignants. Je ne suis pas enseignante. J'ai une formation en comptabilité et tenue de livres. J'ai l'habitude d'être seule dans mon coin pour rédiger mes livres. J'ai donc simplement rassemblé des ressources. L'une des plus importantes était le Manitoba. Je partageais le lien vers les ressources du Manitoba pour que les enseignants puissent les consulter.

La situation s'améliore constamment partout au Canada. De plus en plus de provinces élaborent et mettent en place des programmes scolaires. Dès que nous en prenons connaissance, nous les publions sur notre page Web. Maintenant, en réponse aux courriels, j'invite les gens à consulter les ressources sur notre page. J'invite aussi tous les enseignants qui ont un programme d'enseignement et qui sont prêts à le partager à le publier sur notre page.

Je ne suis pas certaine que cela réponde à votre question...

• (1255)

Mme Heather McPherson: Merci.

Mme Phyllis Webstad: ... mais c'est ce que j'ai fait, personnellement, et...

Mme Heather McPherson: Je dirais que je vais le partager.

Le président: Merci.

Mme Heather McPherson: Oh, je suis désolée. Mon temps est écoulé, n'est-ce pas?

Le président: Voulez-vous terminer ce que vous disiez, madame McPherson?

Mme Heather McPherson: J'allais seulement dire qu'en Alberta — et je sais que vous êtes probablement au courant —, il a été proposé de retirer l'histoire des pensionnats de notre programme scolaire. Je vais donc m'assurer de partager vos ressources à plus grande échelle possible auprès des enseignants de la province.

Le président: Merci, mesdames.

Nous devons passer à la prochaine intervention.

Madame Shields, vous avez cinq minutes.

M. Martin Shields: Merci.

Je vais partager mon temps de parole avec le député Aitchison.

En ce qui concerne la première ministre des Territoires du Nord-Ouest, j'ai eu le privilège de me rendre à votre bâtiment d'assemblée. Il n'a pas été conçu de la même façon que le nôtre, avec les sortes de séparation; c'est un cercle. J'ai l'impression que vous avez probablement participé à son aménagement.

Vous avez fait référence à l'appel à l'action numéro 80 dans l'établissement de relations. En regardant vos commentaires sur « un congé », vous savez, si je pensais que tous les employés fédéraux étaient en train de nouer des relations ce jour-là, ce serait peut-être une bonne idée, mais je pense que nous avons un problème ici.

Comment diriez-vous, « D'accord, chers fonctionnaires, comment pouvons-nous établir ces relations? » Vous y faites référence, et je sais, d'après votre expérience, que c'est probablement ce à quoi vous travaillez avec ferveur.

M. Stephen Kakfwi: Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a 40 000 habitants, et nous nous partageons environ un tiers d'un million de milles carrés. Au départ, nous avions un million et demi de milles carrés, puis nous avons divisé le territoire et avons créé le Nunavut.

Le pays est diversifié, et nous avons un système de consensus. La plupart des dirigeants élus savent ce qu'il faut pour parvenir à un accord. Cela nous donne une bonne base pour tenir compte des intérêts de chacun et pour montrer le type de respect et de dialogue qu'il faut pour faire de ce pays un endroit où tout le monde peut vivre.

Dans le Nord ici, l'une des choses que nous faisons, par exemple, c'est d'orienter les enseignants. Chaque automne, de nouveaux enseignants viennent dans le Nord. Avant de se disperser dans les collectivités, ils passent au moins deux jours à recevoir une orientation. Je suis l'un des intervenants qui sont invités à leur parler de qui je suis, d'où vient mon peuple, de mon histoire et de mes expériences dans les pensionnats indiens.

Ils vont ensuite dans les collectivités en connaissant déjà un peu notre histoire, ce qui change tout dans ce que nous faisons. Il sont alors vraiment intéressés à en apprendre davantage.

On est actuellement en train de modifier le programme scolaire pour y inclure plus de vidéos, de livres et de témoignages de survivants des pensionnats.

M. Martin Shields: Merci.

Je suis d'accord pour dire que c'est peut-être ce que nos employés fédéraux devraient faire le 30 septembre. Il devrait y avoir une approche plus structurée pour nos employés fédéraux plutôt que, comme vous l'avez suggéré, de rester assis à la maison à regarder la télévision. Si nous ne faisons pas cela et s'il n'y a pas de démarche structurée, je ne pense pas que nous allons appliquer le numéro 80 dont vous parlez dans l'établissement de relations.

M. Stephen Kakfwi: Chaque année, je regarde les célébrations du jour du Souvenir et j'y participe parce que la famille de mon épouse et certains de mes parents éloignés ont servi durant la guerre. Je comprends l'histoire du monde et les terribles guerres que le monde a connues. Je pense que nous devons organiser des cérémonies et des activités pour le jour du Souvenir afin de ne pas oublier le passé. Je pense que nous pouvons faire la même chose.

Le gouvernement doit terminer les travaux de construction d'un monument national à Ottawa pour que chaque 30 septembre, le premier ministre, les députés et les sénateurs puissent se rendre à ce

monument que nous allons créer. Le processus avait été entamé, puis il a été mis de côté il y a environ un an. Nous pouvons le diffuser à la télévision dans tout le Canada, et cela obligera les parents des enfants qui le verront à la télévision.... Ils demanderont: « Maman, papa, qu'est-ce que c'est? Comment se fait-il que tu ne m'en aies jamais parlé? Je ne savais pas qu'il y avait des Autochtones. Qui sont-ils? Que leur est-il arrivé? »

Cela créera le dialogue, mais nous avons besoin d'aide. Un monument national est censé être créé à Ottawa, puis un dans chaque province et territoire par la suite. C'est ce que nous devons faire.

Nous avons également besoin que la ministre termine la création du conseil national pour la vérité et la réconciliation. Outre la déclaration des Nations unies adoptée par le Canada, la création d'un conseil national pour la réconciliation est également primordiale, car c'est ce conseil qui va prendre le pays à partie sur une base annuelle. Tout comme l'auditeur général le fait pour la comptabilité de notre argent, nous avons également besoin de ce conseil national pour la réconciliation afin d'interpeller chaque année les gouvernements, les églises, les provinces, les villes, les villages et les écoles de tout le pays sur les progrès — ou l'absence de progrès — vers la réconciliation.

● (1300)

Le président: Je m'excuse. Je déteste devoir vous interrompre, mais il ne reste que 20 secondes à M. Aitchison.

Si vous avez une question rapide, monsieur, allez-y, mais je dois faire très vite.

M. Scott Aitchison (Parry Sound—Muskoka, PCC): J'ai de nombreuses questions, mais je n'ai pas assez de temps, alors ce que je ferai peut-être... Nous avons les coordonnées de chacun de ces remarquables témoins, et je dois en savoir plus. Je tiens à vous remercier de ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

Madame Webstad, je viens d'acheter tout récemment de nombreux livres pour toutes les écoles primaires de ma circonscription à l'occasion de la Journée internationale de la fille. Je pense que je vais acheter l'un de vos livres pour toutes les écoles de ma circonscription. J'aimerais vous parler de la possibilité d'organiser une activité virtuelle, peut-être, où nous distribuerions ces livres.

Je suis très ému par ce que j'ai entendu aujourd'hui. Il faudra que je vous parle davantage, en dehors de ce format contraignant.

Le président: Merci, monsieur Aitchison. Au risque de passer pour un président partial, c'est bien dit.

Nous allons maintenant entendre M. Housefather pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup à ce merveilleux groupe de témoins distingués. Monsieur Saganash, c'est un plaisir de vous revoir. C'est un plaisir d'entendre les autres témoins.

Les histoires que vous avez racontées étaient incroyablement émouvantes. Comme tous mes collègues de tous les partis, je fais acte de contrition pour l'expérience des pensionnats indiens que tant d'Autochtones de ce pays ont vécue. Il n'y a pas moyen de faire amende honorable complètement, mais une façon de le faire est de s'assurer que tous les Canadiens — surtout quand il n'y aura plus de survivants — connaissent l'histoire de cette journée et les raisons pour lesquelles nous l'avons créée.

Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas beaucoup plus de travail à faire relativement à la brutalité policière à l'endroit des Autochtones, au recours excessif à l'incarcération chez les Autochtones, à la mise en oeuvre du reste des recommandations de ce rapport et à l'application des traités comme nous devrions le faire.

Je vais m'en tenir au projet de loi en soi, mais comprenez bien que dans le cadre de mes questions sur le projet de loi, je ne dis pas qu'il n'y a pas tant d'autres choses que nous devons encore faire.

Je voudrais demander à chacun des témoins de me faire savoir s'il y a des amendements à ce projet de loi qui, selon vous, devraient être apportés par ce comité.

Je voudrais commencer avec Mme Scott. Y a-t-il des amendements au projet de loi que votre association juge comme étant nécessaires?

• (1305)

Mme Stephanie Scott: Après examen, nous n'avons reçu aucune autre observation ou modification à apporter au projet de loi. Nous espérons qu'il sera adopté et qu'il recevra la sanction royale.

M. Anthony Housefather: Merci.

Madame Webstad, pourriez-vous commenter?

Mme Phyllis Webstad: Non, nous n'avons proposé aucun changement. Il est bien sous sa forme actuelle.

M. Anthony Housefather: Merci.

Monsieur Saganash, pourriez-vous commenter?

M. Romeo Saganash: Le projet de loi est assez simple, à mon avis. Je suis toutefois heureux — et je dois le mentionner — que le mot « vérité » figure également dans le projet de loi; il s'agit donc « de vérité et de réconciliation ». Je pense qu'ils vont ensemble, et je suis ravi de voir que les deux termes sont inclus.

M. Anthony Housefather: Merci. Merci beaucoup.

Étant donné qu'aucune modification n'est recommandée au projet de loi, je vais passer à l'autre question, et je n'aurai probablement l'occasion de la poser qu'à l'un d'entre vous. Je pense que Mme Scott y a déjà répondu en quelque sorte.

Madame Webstad, pour ce qui est d'informer les gens sur les raisons pour lesquelles nous adoptons cette journée, j'ai aussi lu très attentivement vos livres. J'apprécie vraiment le fait que vous les ayez écrits pour les enfants. Outre le fait de veiller à ce que le monument soit achevé et d'offrir l'éducation que vous estimez nécessaire pour commémorer cette journée, y a-t-il autre chose que nous devrions faire ce jour-là? Il y a des campagnes d'éducation du public, en particulier pour les écoles, et un monument que les députés et autres personnes à Ottawa peuvent visiter. Y a-t-il autre chose que vous proposeriez au gouvernement pour commémorer cette journée?

Mme Phyllis Webstad: Je suis ravie que vous ayez posé cette question, car j'ai levé la main pour prendre la parole.

L'une des choses que je dis toujours lorsque je parle de ce jour férié, c'est que la préoccupation est d'avoir une journée de congé pour relaxer, comme M. Kakfwi l'a dit, mais j'encourage les fonctionnaires et les Autochtones — qui ont un jour de congé car ils relèvent du gouvernement fédéral — à trouver une activité pour souligner la Journée du chandail orange, puisque des activités sont organisées partout au Canada, à se porter volontaires pour installer ou ranger des chaises, à aider un aîné, à distribuer de l'eau ou à se pré-

senter avec un bol utilisé pour la cérémonie de purification. Faites ce que vous pouvez, mais sortez de la maison et participez à une activité.

Ce n'est pas une suggestion du gouvernement fédéral, mais je lance l'idée tout simplement. Une autre personne et moi travaillons avec le comité d'illumination de Niagara Falls. Cette année, Niagara Falls a été illuminée pendant 15 minutes, une minute par 10 000 des 150 000 enfants, et je veux faire savoir aux Canadiens que nous travaillons pour que cette activité ait lieu aux États-Unis et au Canada à un moment précis chaque année. Je suggère 8 heures du matin en Ontario, si bien qu'il serait 5 heures du matin en Colombie-Britannique. Les familles peuvent, peu importe où elles se trouvent, nommer à voix haute le nom de leur famille pour que ces 150 000 noms soient prononcés.

Je prévois être à Niagara Falls en septembre 2022, et je vous y invite à y être tous.

M. Anthony Housefather: C'est phénoménal, et je vais terminer en disant qu'il est à espérer que tous les députés organiseront des activités dans leur circonscription à l'occasion de cette journée. Je pense que c'est important pour nous tous, et bien entendu, j'espère que les provinces feront aussi leur part pour reconnaître le congé.

Je vois que M. Kakfwi veut intervenir, alors je vais m'arrêter ici et céder mon temps pour que M. Kakfwi puisse terminer mes remarques.

Le président: Allez-y, monsieur.

M. Stephen Kakfwi: Merci.

Le travail qui doit être fait ne concerne pas seulement les Canadiens non autochtones. Une partie du travail se fait aussi avec les familles autochtones. Par exemple, il y a seulement quatre ans que j'ai découvert que certains parents de ma mère avaient fréquenté un pensionnat à partir de 1860. Pendant plus de 130 ans, ma famille a été dans des pensionnats, et ce n'est que lorsque ma mère a eu 80 ans qu'elle nous a enfin dit pourquoi elle ne parle jamais de son enfance et qu'elle n'en a pas eue. Elle a passé près de 10 ans dans un pensionnat indien, et elle ne nous l'a dit qu'à l'âge de 80 ans.

Nous ne savons pas encore grand-chose sur ce qu'elle a vécu, mais il y a tant à apprendre et à guérir au sein de nos collectivités. Nous devons, en tant que peuple autochtone, souligner et commémorer, et guérir ensemble aussi. Ce ne sont pas seulement les non-Autochtones qui doivent s'engager, bien que nous ayons besoin de leur participation. La plus grande guérison qui doit avoir lieu est au sein des familles des survivants des pensionnats.

• (1310)

Le président: Merci, monsieur Kakfwi, de cette excellente remarque pour clore la réunion. Malheureusement, nous n'avons plus de temps, mais c'était une bonne réunion, et je tiens à vous remercier tous d'y avoir participé.

Je veux remercier Romeo Saganash, notre cher ami, qui s'est joint à nous. Je veux remercier la directrice intérimaire, Stephanie Scott, du Centre national pour la vérité et réconciliation, de même que le membre du cercle de gouvernance, Stephen Kakfwi. Bien entendu, nous voulons remercier tout spécialement Phyllis Webstad, de l'Orange Shirt Society, directrice exécutive et fondatrice de la Journée du chandail orange, de ses réflexions.

Une fois de plus, madame Webstad, quel est le site Web?

Mme Phyllis Webstad: C'est orangeshirtday.org.

Le président: Merci à vous tous. Nous devons nous arrêter ici. Encore une fois, je vous suis reconnaissant de toute l'aide que vous nous avez apportée aujourd'hui. Nous avons eu une excellente réunion.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>